Canada. Je signalerai au gouvernement et au ministre du Travail que 74 p. 100 des exportations des États-Unis proviennent de dix compagnies dont les barèmes de salaires sont les plus élevés dans ce pays-là. Finalement, 85 p. 100 de nos importations, cette année, proviennent d'un pays où les salaires sont plus élevés que les nôtres. Certes, c'est là un démenti à l'argument du ministre du Travail.

Que dire de la libre entreprise, que les députés à l'esprit conservateur proposent à notre admiration, allant même jusqu'à s'appuyer sur des encycliques papales? J'ai autant qu'eux le droit de discuter de ces encycliques; s'ils lisaient attentivement Rerum Novarum et Quadragesimo Anno, ils y verraient que le régime capitaliste y est condamné plus violemment que n'importe où ailleurs. Bien plus, en lisant la dernière encyclique, Mater et Magistra, ils y verront formulé en toutes lettres le programme mis de l'avant par le Nouveau parti démocratique.

Malheureusement, certains éléments ultraconservateurs du parti libéral cherchent encore à discuter des problèmes économiques en fonction des principes économiques de l'époque d'Adam Smith. Ils sont un siècle en retard. Selon Adam Smith, l'économie politique est la science qui traite de la répartition des ressources rares. Ce n'est pas là le problème qu'ont à envisager, de nos jours, nos collectivités nord-américaines. Nous sommes en butte à un problème de production et de distribution.

Le Canada, effectivement, a d'importants et fondamentaux problèmes sociaux et économiques. Il est exact que la répartition de nos richesses est encore injuste. Nous pouvons tous reconnaître qu'il est souhaitable d'augmenter notre production pour que chacun ait sa part de l'augmentation. Même les esprits traditionalistes des deux côtés de la Chambre sont d'accord là-dessus. Mais ce qui est fondamental et important encore, c'est de redistribuer la richesse que ce pays possède déjà.

Nous avons des devoirs envers les pays en cours de développement. Les deux tiers des nations du monde ne sont pas aussi bien partagées que 85 p. 100 des Canadiens. A mon avis, il faut abandonner cet esprit qui, par tradition, ne veut rien changer aux choses. Il faut nous réveiller, car nous ne pouvons plus nous cantonner dans une quiétude béate. A l'appui de ma thèse-dont l'exposé est difficile avec toutes ces interruptions—je ferai remarquer que le Nouveau parti démocratique n'est pas le seul à proposer de reprendre à la base notre façon de penser et notre façon d'aborder les problèmes des sociétés industrialisées d'aujourd'hui. Permettezmoi de citer brièvement une publication du centre d'étude des institutions démocratiques.

Je suis persuadé que l'organisme dont émane cette publication mérite notre respect:

Les théories économiques qui répondent à une révolution industrielle ne peuvent répondre aux conditions d'une révolution scientifique. La complexité et l'interdépendance de l'état industriel scientifique réclament une planification nationale. Le gouvernement doit de plus en plus participer à la vie industrielle de la nation.

Puis-je faire remarquer qu'il est cinq heures?

M. le président suppléant: Comme il est cinq heures, j'ai le devoir de quitter le fauteuil pour permettre à la Chambre de passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire en conformité du paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement.

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

LE TRUST DE L'EST CANADIEN

M. E. L. Morris (Halifax) propose la 2° lecture du bill n° S-5 concernant le Trust de l'Est canadien.

—Les députés voudront connaître l'objet du bill S-5, qui nous vient de l'autre endroit, sans qu'il y ait provoqué le moindre murmure de mécontentement. L'autre Chambre nous demande simplement d'ajouter le nom français «Le Trust de l'Est canadien», à l'anglais, The Eastern Trust Company.

La société pourrait alors employer, dans ses transactions, soit le nom *The Eastern Trust Company*, soit Le Trust de l'Est canadien. Il lui serait possible de traduire quelqu'un en justice sous l'une ou l'autre de ces raisons sociales ou d'être elle-même poursuivie, et toute transaction faite, ainsi que tout contrat conclu ou tout engagement pris ou devant être pris par la société, sous l'une ou l'autre désignation, seraient valables et l'engageraient.

Je voudrais maintenant dire à la Chambre qu'il serait fort bon pour les sociétés d'envergure nationale d'avoir une raison sociale anglaise et française. Mon honorable ami le député de Vaudreuil-Soulanges (M. Bourbonnais) parlera de la valeur d'exemple que prend l'initiative du Trust de l'Est canadien, lorsqu'il appuiera la motion en vue de la deuxième lecture. Mais, en tant que parrain du bill, je dois dire quelques mots au sujet de cette entreprise.

Le Trust de l'Est canadien, qui compte 13 filiales, a son siège social à Halifax. Il a des bureaux à Vancouver et Kamloops, à Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal, Saint-Jean (N.-B.), Moncton, Charlottetown, Lunenburg, Halifax, New Glasgow et Saint-Jean (T.-N.).

Il figurera dans toutes les provinces, sauf en Saskatchewan. Je ne sais pourquoi il en est ainsi. J'ai eu le plaisir de me rendre en Saskatchewan la semaine dernière, et il me